



Commune de **ST BENOIT DE CARMAUX**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Département du
TARN

Séance du **28 AVRIL 2014**

Arrondissement
d'Albi

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur SAN ANDRES Thierry, Maire.

Nombre de Conseillers	
en exercice	19
présents	16
votants	19

Etai^{ent} présents : Mmes-MM. SAN ANDRES Thierry - VEDEL Djamila - THOMAS David - CINTAS Jean-Marc - GUIRAUD Marie-Pierre - GAILLARD Carole - LECHARBAU Liliane - ROQUES Daniel - PRAT Sylvie - SIMON Olivier - GAULON Nelly - BERGAMINO Hubert - OROZCO Jean-Michel - NG Nathalie - COUTOULY Bertrand - BOUSQUET Nicole

Date de convocation
22 AVRIL 2014

Absents excusés et représentés : Mme-MM. VERGNES Philippe (procuration à SAN ANDRES Thierry) - PEZET Albert (procuration à CINTAS Jean-Marc) - LABORIE Amandine (procuration à VEDEL Djamila)

Madame Sylvie PRAT a été désignée Secrétaire.

N° 2014/4/10

La loi permet aux conseils municipaux de créer des comités consultatifs sur « **tout problème d'intérêt communal** » (art. L.2143-2 du CGCT).

Objet :

Ces comités consultatifs comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. L'idée est d'intégrer à ces comités des personnalités extérieures à l'assemblée communale, particulièrement qualifiées ou directement concernées par un sujet donné. La composition des comités consultatifs est fixée par le conseil municipal sur proposition du maire, pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité consultatif est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.

**CREATION ET
COMPOSITION DE DEUX
COMITES CONSULTATIFS**

Comité consultatif Bibliothèque municipale Président l'adjoint à la culture : Djamila VEDEL

Membres du Conseil Municipal : Carole GAILLARD - Nathalie NG

Comité consultatif Cantine municipale Président l'adjoint à l'enseignement : Djamila VEDEL

Membres du Conseil Municipal : Daniel ROQUES - David THOMAS - Nathalie NG

Publication ou notification du :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Le Conseil Municipal élit par 19 voix, les membres des comités consultatifs précités.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux, dans les deux mois suivant sa transmission et son affichage. Le recours contentieux peut être adressé au tribunal administratif de Toulouse.

Pour extrait conforme :
Le Maire,



Thierry SAN ANDRES

